



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de modification des conditions d'exploitation et de réaménagement.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 c)	Extension du périmètre d'autorisation de la carrière : Périmètre d'extension sollicité de 4,5 ha

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société des Carriers de Bévenais (SCB) a pour projet de modifier les conditions d'exploitation et de réaménagement de la carrière selon les principes suivants :

1. Actualiser le périmètre d'extension au sud de son emprise actuelle sur une surface de 4,5 ha et réduction surfacique de 17,1 ha de la zone d'extraction au nord ;
2. Intégration de la parcelle AN-59 (extraction) dans la phase 2 ; parcelle déjà située dans le périmètre ICPE actuel
3. Augmenter de 6,25% la cadence moyenne d'exploitation et de 10% la cadence maximale ;
4. Augmenter de 25% le tonnage moyen annuel de matériaux inertes accueillis (via le double fret, contribution de +0,3% du trafic sur la RD1085 par rapport à la situation actuelle)
5. Créer un 3e bac à boues ;
6. Approfondissement tout en respectant la règle n°5 du règlement du SAGE Bièvre - Liers - Valloire approuvé le 13 janvier 2020.

Nota : Le projet ne modifie pas le terme de l'autorisation actuelle dont l'échéance arrive en 2050.
-> Pas de changement de la durée de l'autorisation

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de SCB est de porter à la connaissance de l'Administration, son projet de modification des conditions d'exploitation et de réaménagement actuellement autorisées.

Ce projet découle :

- de la volonté de SCB d'optimiser la consommation du gisement, de diminuer les surfaces décapées tout en poursuivant le réemploi des terres rouges dans le cadre du réaménagement ;
- de la prise en compte d'un surplus de +100 000 t/an (+25%) de matériaux inertes par rapport à la quantité autorisée à être accueillis par la carrière pour son réaménagement ;
- d'une volonté de rationaliser davantage l'exploitation de la ressource en réduisant l'empreinte surfacique des activités de la carrière baissant de 17,1 ha sur un total de 64,7 ha.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux préalables se rapportent à la phase de découverte qui consiste à décaper les terres de découverte (constituées de terres végétales et de terres "rouges") recouvrant les zones de gisement à exploiter dans le périmètre d'extraction.

Ces terres, d'un volume de 0,42 M m³, sont extraites sélectivement puis stockées séparément en vue de leur réutilisation lors des réaménagements.

Pour rappel, la quantité de terres de découvertes prévue au titre de l'AP de 2020, est de 0,7 M m³.

-> Changement positif du projet : réduction du volume de terres de découvertes du fait de la réduction surfacique de la zone d'extraction.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

PHASE 1

Durée relictuelle : 2 ans ; emprise légèrement décalée à l'est par rapport à la phase 1 de l'AP de 2020

PHASE 2

Durée conservée : 5 ans ; principalement à l'emplacement de la phase 1 de l'AP de 2020 (et extrémité phase 6)

PHASE 3

Durée conservée : 5 ans ; à l'emplacement des phases 1 et 2 de l'AP de 2020 (et extrémité phases 5 et 6)

PHASE 4

Durée conservée : 5 ans ; à l'emplacement de la phase 2 de l'AP de 2020 (et extrémité phase 5)

PHASE 5

Durée conservée : 5 ans ; à l'emplacement des phases 2 et 3 de l'AP de 2020 (et extrémité phase 5)

PHASE 6

Durée conservée : 5 ans ; à l'emplacement de la phase 3 de l'AP de 2020 (et extrémité phase 4)

Superficie zone d'extraction du projet : 44,7 ha | Superficie consommée par l'activité de stockage (bac n°2) : 2,9 ha
Superficie zone d'extraction AP 2020 : 64,7 ha

-> Réduction surfacique du projet (extraction + stockage) = 17,1 ha

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'autorisation de la carrière concerne :

- les rubriques ICPE suivantes :

- a) 2510 (A) / pas de changement
- b) 2515 (E) / pas de changement
- c) 2517 (E) / pas de changement

- la rubrique loi sur l'eau 1120.2 (volume pompé compris entre 10 000 et 200 000 m³/an) / pas de changement

-> Le projet n'implique pas de modification de rubrique ICPE ni loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Périmètre d'extension	4,5 ha
Production moyenne	850 000 t/an
Production maximale	1,1 million t/an
Accueil moyen de matériaux inertes	500 000 t/an
Rotations de poids lourds en moyenne par jour	117 cycles

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit : "Mi Plaine" - accès depuis la RD1085

Localité : Bévenais

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " N Lat. : ° ' " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Bévenais (38690)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi de la communauté de communes Bièvre Est (approbation en décembre 2019)
Projet situé en zone As1 - secteur exploitation de ressources naturelles (carrière)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Autorisation carrière : n°DDPP-DREAL UD38-2020-06-14 du 08/06/2020

AVANT / APRES

- superficie : 106,2 ha / 110,7 ha

- zone d'extraction : 64,7 ha / 44,7 ha

- épaisseur d'extraction 20 m en moyenne / entre 25 m (minimum) et 36 m (maximum)

- approfondissement : creusement conforme à la règle n°5 du SAGE / creusement conforme à la règle n°5 du SAGE

- Casiers de stockages : 2 bacs (n°1 et n°2) à boues / 3 bacs : n°1 (boues), n°2 (matériaux inertes) et n°3 (boues)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de changement par rapport au prélèvement actuellement autorisé au titre de la Loi sur l'Eau. -> Pas de modification et pas d'incidence supplémentaire par rapport au projet actuel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun captage AEP, ni aucun périmètre de protection des eaux ne sont concernés par le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une perte, dégradation ou une perturbation d'habitats d'espèces (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères, chiroptères) . En revanche, ces impacts sont en deçà de ceux du projet autorisé par l'AP de 2020. Les incidences du projet sont plus faibles que ceux du projet autorisé (se référer au tableau présenté au §5.2.4.2 de l'Annexe 8) -> Changement positif : moins d'incidences sur les habitats
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière actuellement autorisée et les parcelles faisant l'objet de la demande d'extension sont localisées hors réserve naturelle, hors arrêté préfectoral de protection de biotope, hors périmètre d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) et hors site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant situé hors réserve naturelle, hors arrêté préfectoral de protection de biotope, hors périmètre d'inventaires (ZNIEFF, ZICO) et hors site Natura 200, n'engendre pas la consommation d'espace naturel. Le projet entraînera la réduction de 17,1 ha de terres agricoles consommées par rapport au projet actuel. -> Changement positif : réduction des habitats d'espèces impactées
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention de risque technologique n'est approuvé sur la commune. Aucun établissement SEVESO n'est présent sur la commune. Commune non concernée par le risque industriel. Non concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié à l'acheminement des produits et à l'accueil de matériaux inertes. Trafic autorisé (AP 2020) : 110 rotations Trafic du projet : 117 rotations (double fret) -> Modification non substantielle
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carrière actuelle : contrôle niveaux sonores conformément à l'AP Extension : premières habitations à 170 m ; activité temporaire déjà existante (parking, stockage etc.), proximité RD 1085.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'induit pas d'incidence supplémentaire par rapport au projet initial.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carrière et l'extension sollicitée sont localisées hors paysages institutionnalisés, hors site patrimonial remarquable et hors périmètre de protection de 500 m autour des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun enjeu lié à l'activité humaine de type urbanisme ou aménagement. Le projet va entraîner le défrichement de 4320 ml de haies bocagères, en diminution par rapport au projet initial (6266ml). Il prévoit en parallèle la création de 4500 ml de haies arborées et la restauration d'un corridor écologique. Aucune activité sylvicole n'est recensée sur le site. Le projet consomme moins de terres agricoles et continue de prévoir de les restituer à l'avancement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune incidence cumulée supplémentaire résultant de l'extension du périmètre d'autorisation ICPE et l'approfondissement du carreau d'exploitation et susceptible d'affecter les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, n'est envisageable.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerné.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

1. Maintien de la majorité des mesures ERC définies par l'AP 2020 et adaptation des mesures restantes (ci-après)
2. Adaptation de certaines mesures ERC notamment en faveur du milieu naturel du fait de la réduction de l'emprise de la carrière

2.a. Mesures concernant la stabilité des terrains : Gestion des eaux en amont des talus + végétalisation mise en œuvre rapidement après les travaux finaux de remodelage des talus

2b. Mesures concernant le milieu naturel :

- "Art. 8.2.2 R2 : Revégétalisation et boisement des talus réaménagés" : suppression de la mesure du fait que le cabanon de la parcelle 11 n'est plus impacté

- "Art. 8.2.16.R15 : Mise en place de gîtes et nichoirs à chiroptères et oiseaux" : Type Schwegler 2F universel : 20 ; Type Schwegler 2F double paroi : 18 ; Type Schwegler 1FFH double chambre : 3

- "Art 8.2.16.R16. Mise en place de gîtes à reptiles" : 22 tas de végétaux, 4 400 ml de pierriers et 1 200 ml de fossé minéraux ;

- "Art. 8.2.17.R17 : Création de mares et de refuges associés" : 4 mares permanentes au total

- Art. 8.3.1.C1 : Création et gestion écologique de 4 500 ml de haies arborées et restauration d'un corridor écologique" : 3 500 ml haies arborées + 1 000 ml haies arbustives

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de modification des conditions d'exploitation demandé par SCB (extension du périmètre ICPE sur une surface de 4,5 ha, approfondissement du carreau d'exploitation, création du bac n°3, augmentation des cadences d'extraction maximales et moyennes d'accueil d'inertes) est sans incidence supplémentaire pour les intérêts mentionnés aux articles L.181-3 du code de l'environnement et est compatible avec les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Cette modification des conditions d'exploitation peut être considérée comme une modification non substantielle des conditions d'exploitation de la carrière de Bévenais autorisée par l'arrêté préfectoral de 2020.

-> Modification jugée notable mais non substantielle : évaluation environnementale non nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Demande d'examen au cas par cas présentant le projet, ses incidences et les mesures prévues pour les limiter.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Plans mettant en regard le phasage du projet par rapport à celui de l'AP de 2020	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Emprise de la zone d'extraction maximale du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom FIARD

Prénom ROLAND

Qualité du signataire DIRECTEUR

À Bévenais

Fait le 10/04/2024



Signature du (des) demandeur(s)